



---

## **DECLARATION DE LA COMMISSION EXECUTIVE CONFEDERALE FO**

**DU 20 AVRIL 2020**

---

La Commission exécutive confédérale Force Ouvrière, réunie pour la seconde fois en audioconférence depuis le début de la crise sanitaire, salue à nouveau l'engagement, sans relâche et sur le terrain, des adhérents, militants et responsables de syndicats FO, avec les Unions départementales et les Fédérations, pour représenter et faire valoir les droits des salariés, en premier lieu aujourd'hui celui de la santé.

Incontestablement, malgré les déficits criants de moyens, dont les équipements individuels de protection (masques, gants, blouses, gel hydroalcoolique, parois de protection) et les défauts d'organisations du travail permettant de respecter les gestes barrières, malgré les discours contradictoires, les incohérences et volte – faces, leur action a permis de faire évoluer la situation en faveur des salariés, soit en contraignant les activités non indispensables à recourir à l'activité partielle, au télétravail quand c'est possible, soit en améliorant la distribution de moyens et en imposant des organisations du travail préservant la santé des salariés.

La Commission exécutive constate cependant que tous les moyens nécessaires ne sont pas suffisamment disponibles – à commencer dans les secteurs pourtant essentiels de la Santé et à l'approvisionnement de la population – et que la question des masques, de leur utilisation, comme celle des tests de dépistage ne sont pas résolues.

Or, ces questions sont d'autant plus importantes que la pression à une reprise du travail se fait, d'ores et déjà, toujours plus pressante et que s'ajoutera la nécessité de sécuriser la santé vis-à-vis du risque de contracter le Covid19 dans les transports en commun et lors de la restauration des salariés.

La Commission exécutive constate que la date du 11 mai pour une reprise des écoles, associée à l'objectif d'une reprise du travail par le plus grand nombre, soulève beaucoup d'interrogations et d'inquiétudes légitimes, aujourd'hui sans réponses concrètes et sûres.

Aussi, la Commission exécutive apporte son soutien aux syndicats FO qui exigent – et agissent et négocient en ce sens – que les moyens nécessaires (EPI, tests de dépistage, organisations du travail) soient mis en œuvre pour toute reprise du travail. Elle réaffirme le rôle incontournable des CHSCT dont elle revendique la remise en place partout où ils ont été supprimés.

La Commission exécutive soutient la reconnaissance en maladie professionnelle du Covid19 pour les salariés exposés dans le cadre de leur activité.

La Commission exécutive, dans le même esprit, réprovoque les ordonnances visant à permettre de déroger au temps de travail, temps de repos et travail du dimanche. Comme elle s'élève contre les velléités de faire payer demain le coût de la crise aux travailleurs en les contraignant à travailler au-delà des garanties du code du travail et des conventions collectives. La Commission exécutive ajoute que ce serait, en outre, ajouter un risque supplémentaire en matière de santé, rendant plus aléatoire



l'attention nécessaire au respect des gestes barrières et à la prévention des risques d'accident du travail.

Pour la Commission exécutive, l'heure est *a contrario* à la création d'emplois sûrs et sécurisés face au grand nombre de salariés demandeurs d'emplois ou dont les contrats ont été rompus injustement durant la période de confinement. La Commission exécutive renouvelle son appel à la suspension de toute procédure de licenciement.

La Commission exécutive dénonce toute pression qui pourrait être faite sur l'inspection du travail en contradiction avec les prescriptions de la Convention 81 de l'Organisation internationale du travail (OIT).

La Commission exécutive appelle les syndicats et délégués FO, comme ils le font en responsabilité depuis le début de la crise sanitaire, à poursuivre et renforcer leur action et leur vigilance pour s'assurer de la protection effective de la santé et des droits des salariés en matière de salaires, de congés, de conditions de travail.

La Commission exécutive affirme, dans ce contexte en particulier, l'absolue nécessité de préserver, à tous les niveaux, l'action syndicale indépendante, fondée sur la liberté syndicale, la négociation collective et la pratique contractuelle. Le rôle de l'action syndicale et de la négociation collective ne saurait être étouffé, sous couvert de chartes, pactes ou conférences dites sociales sous tutelle de l'Etat, aboutissant à diluer les revendications syndicales et confondre les responsabilités respectives. En toutes circonstances, tout au long de son histoire, la confédération FO a agi en toute indépendance vis-à-vis de l'Etat et des employeurs pour faire valoir les revendications des salariés.

La confédération FO sera attentive à ce que les conditions du confinement et, le moment venu, d'une sortie, ne portent pas atteinte aux libertés individuelles et collectives.

De longue date, la Confédération FO conteste les politiques et les réformes économiques et sociales conduites, tant au niveau national, européen qu'international, à la seule aune de la rigueur budgétaire, de la concurrence libre et non faussée, de la déréglementation des marchés financiers et des droits sociaux.

A ce titre, la Confédération FO exige que soit annoncé dans l'immédiat le renoncement au projet de réforme des retraites, à la réforme de l'assurance chômage, à celle de la transformation de la fonction publique et, en particulier, à la réforme « ma santé 2022 ». Elle réaffirme sa revendication de l'arrêt des suppressions d'emplois et de services dans la Fonction publique. Elle appelle la mise en œuvre d'un véritable plan de reconsidération et de revalorisation des agents du service public ainsi que des nombreux métiers de services dont tout un chacun a souligné le rôle essentiel durant cette crise.

La Confédération entend poursuivre son action en faveur d'une augmentation plus générale des salaires, du SMIC, de l'égalité femmes - hommes, du renforcement des systèmes de protection sociale collective (santé, assurance chômage, retraite), des conventions collectives et des statuts.

La Confédération FO appelle à un réinvestissement d'ensemble dans la Fonction publique et les services publics à l'encontre des contre réformes de ces dernières années, guidées par le dogme de la réduction des dépenses publiques, de la RGPP à la Transformation de la fonction publique ou celles de la Santé et de l'Education nationale.



La Confédération attend aussi la mise en œuvre d'une stratégie en matière industrielle permettant de garantir la production des biens et services indispensables, à commencer en matière de santé et d'alimentation. Elle appelle en ce sens à la responsabilisation et à la solidarité des donneurs d'ordre sur les sous-traitants et l'ensemble de la chaîne de valeurs. Elle appelle à l'arrêt des externalisations et délocalisations qui n'ont d'autres fins que le moindre coût du travail par la déqualification et la flexibilité des emplois. La Confédération revendique la nécessité de relocaliser son industrie, pour éviter les risques d'approvisionnement des différentes filières et afin de veiller à l'indépendance stratégique de notre pays et à la protection des citoyens.

Alors que des secteurs industriels et de services pourraient se trouver en difficulté, la Confédération FO rappelle qu'elle s'est exprimée à plusieurs reprises en faveur soit d'une prise de majorité de capital par l'Etat, soit d'une nationalisation temporaire ou définitive quand la situation l'exige.

Afin de se donner les moyens de faire face à la crise sanitaire et à ses conséquences économiques et sociales, la Commission exécutive rappelle que FO a demandé l'arrêt de la distribution des dividendes, et une fiscalité sur les hauts revenus et la spéculation boursière improductive. Cette revendication immédiate s'inscrit dans son appel de longue date à une refonte de la fiscalité afin d'en rétablir et renforcer la progressivité pour une redistribution des richesses. FO appelle à renverser, au profit du travail, la redistribution des richesses qui, depuis trop longtemps, a privilégié le capital et en particulier le capital financier.

Cette crise sanitaire, des services de santé et de la protection sociale de dimension mondiale, a fortiori face à l'enjeu climatique et environnemental, révèle l'urgence d'écouter et donner suite aux revendications syndicales portées au niveau européen et international en faveur d'une régulation et d'une réglementation des politiques économiques, monétaires, budgétaires, commerciales et de la production industrielle et de services servant avant tout les besoins des populations.

FO en appelle à la mise en œuvre effective des normes internationales du travail élaborées par l'OIT sur le principe qu'il n'y a pas de paix durable sans justice sociale.

